# **Ordonnance de prévention : Danseur**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Respecter les procédures de l'entreprise en cas d'accident
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance physique.

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée

Protégez-vous des effets du travail en horaire décalé :

* Eviter le grignotage
* Faire une micro-sieste, si besoin
* Garder un rythme de 3 repas équilibrés par jour
* Veiller à avoir de bonnes conditions de sommeil : silence, obscurité, température fraiche...

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 10/05/2025